

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 15 FEVRIER 2016

1) Avis sur le Schéma de Mutualisation

La mutualisation des services répond à une obligation légale. Il s'agit de partager les services identiques de plusieurs collectivités (Communauté d'agglomérations de Saintes, Mairie de Saintes et communes membres). Considérant que la situation politique actuelle de la communauté d'agglomération de Saintes ne permet pas d'envisager le regroupement de ces services dans de bonnes conditions ; Vu que le schéma ayant été rédigé sans réelle concertation ; le conseil municipal après en avoir délibéré émet, à l'unanimité, un avis défavorable sur le projet de schéma de mutualisation tel qu'il est présenté.

2) Projet de création d'un sentier d'interprétation

Monsieur le Maire rappelle qu'une mission de service civique a été mise en place pour réaliser l'étude de ce projet. Le jeune engagé devra mener la concertation entre les personnes intéressées et partenaires (entreprises, associations, collectivités) et devra assurer le montage des dossiers administratifs et financiers.

3) Indemnités des Elus

En application de la loi n°2015-366 du 31 mars 2015, à compter du 1^{er} janvier 2016, les indemnités de fonctions du maire des communes de moins de 1 000 habitants sont fixées automatiquement au taux maximal prévu par la loi soit 17 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Or, la décision du conseil municipal en date du 28 mars 2014 portait ce taux à 13,60 %. Aussi pour se mettre en conformité avec la loi le conseil municipal doit modifier cette délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré ; fixe à l'unanimité le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints comme suit :

- Le Maire : 17 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- Les adjoints : 5,28 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

4) Adhésion 2016 au Groupement de Développement Forestier 17

Monsieur le Maire propose de renouveler l'adhésion de la commune à cette association qui fournit un travail important dans le cadre de l'organisation foncière du patrimoine forestier de département. Les techniciens se tiennent à la disposition des propriétaires pour leur apporter des conseils techniques et financiers. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de renouveler l'adhésion de la commune au Groupement de Développement Forestier pour l'année 2016.

5) Lutte contre les pigeons

Il s'agit de poser des grilles de protection aux ouvertures au clocher afin d'empêcher les pigeons de rentrer à l'intérieur et de nicher. La nouvelle proposition de l'entreprise PEROT s'élève à 1 698 € TTC. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le devis présenté et autorise Monsieur le Maire à passer commande des travaux.

6/7) Chauffage de la salle des fêtes et point sur les travaux

a- chauffage

Il sera demandé à un électricien de fournir un devis pour la fourniture et la pose d'un appareil afin de remplacer celui actuellement en panne.

b- point sur les travaux

L'évolution des travaux respecte le planning fixé. Deux avenants sont nécessaires pour le lot Plomberie et Electricité. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les 2 avenants proposés.

8) Questions diverses

8-1- Motion

Monsieur le Maire propose de voter une motion contre l'institution d'un droit de passage à l'entrée de l'Ile d'Oléron. Le conseil municipal approuve cette motion

8-2- Renouvellement du contrat d'assurance contre les risques statutaires

Le conseil municipal décide de renouveler pour la période 2017 à 2020, le contrat d'assurance qui couvre les risques financiers encourus par la commune lors des arrêts maladies des agents.

Le Maire,
Fabrice BARTISSEAU

